

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

SEANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE
DE LA VALLEE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL DE LA
M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE 1er MARS
1990, A 20H00.

Etaients présents :

Monsieur Honorius Charbonneau, préfet
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller
Monsieur Roger Brouard, conseiller
Monsieur Julien Bussière, conseiller
Monsieur Marcel Dulude, conseiller
Monsieur Georges Florès, conseiller
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller
Monsieur Jacques Martin, conseiller
Monsieur Paul-André Perreault, conseiller
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller
Monsieur Frédéric Trépanier, conseiller
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller
Monsieur Claude Voyer, conseiller
Monsieur Pierre Bélanger, directeur général et
secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du
1er février 1990
3. Dépôt des états financiers 1989
4. Dépôt du procès-verbal du C.C.A. : assemblée du 12
février 1990
5. Avis de conformité : plan d'urbanisme de Saint-
Charles Paroisse
6. Gestion des déchets
 - 6.1 Rapport sur la journée d'étude
 - 6.2 Suivi de la journée d'étude
7. Engagement d'une secrétaire-réceptionniste
8. Règlement d'emprunt
 - 8.1 Ville de Beloeil : règlement 1178-90
9. Programme P.A.R.C.Q.
 - 9.1 Rapport annuel 1989 de la firme Habitations
Parel inc.
 - 9.2 Frais de publicité de la firme Habitations Parel
inc.
10. Adhésion à la S.M.D.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

11. Site d'enfouissement à Saint-Charles Paroisse
12. Demande d'appui de la ville de Chambly : cimetière de bateaux
13. Bordereau des comptes à payer
14. Correspondance
15. Affaires publiques
16. Divers
17. Clôture de la séance

POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

90-03-023

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant les points suivants :

- 6.3 Augmentation des tarifs au site Miron
- 8.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement 799
- 8.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement 1411
- 12.1 Resto Bar de l'Eau à Chambly
- 13.1 Municipalités bornées par un cours d'eau
- 13.2 Branche 1A du cours d'eau Salvail
- 13.3 Intervention sur les berges à Saint-Basile-le-Grand

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU 1ER MARS 1990

90-03-024

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Paul-André Perreault

ET RESOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er mars 1990 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 3. DEPOT DES ETATS FINANCIERS 1989

Monsieur Guy Roy de la firme de vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSOCIES, dépose et commente les états financiers de la M.R.C. pour l'année 1989.

Suite à des échanges et à diverses questions de la part des membres du Conseil, la résolution suivante est présentée:

90-03-025

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Marcel Dulude

ET RESOLU QUE le conseil de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu accepte les états financiers 1989, tels que



No de résolution
ou annotation

90-03-025
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

déposés par monsieur Guy Roy, c.a., de la firme de vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSOCIES.

ADOpte A L'UNANIMITE

De plus, les membres du Conseil remercient les vérificateurs pour le travail réalisé et félicitent le personnel de la M.R.C. pour leur bonne gestion.

**POINT 4. DEPOT DU PROCES-VERBAL DU C.C.A. : SEANCE DU
12 FEVRIER 1990**

Les membres du Conseil prennent connaissance du procès-verbal de la séance du 12 février 1990 du Comité consultatif d'aménagement.

90-03-026

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Ferdinand Borremans
APPUYE PAR Monsieur Pierre Beauregard

ET RESOLU D'endosser les recommandations du Comité consultatif d'aménagement, relativement au plan d'urbanisme de Saint-Charles Paroisse et concernant la construction de condominiums à Chambly.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 5. AVIS DE CONFORMITE : PLAN D'URBANISME DE SAINT-CHARLES PAROISSE

90-03-027

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles Paroisse a adopté son plan d'urbanisme à la séance du 28 août 1989;

ATTENDU QUE ledit plan a été déposé au Conseil de la M.R.C. à la séance du 7 septembre 1989;

ATTENDU QUE le Conseil, sous recommandations du Comité d'urbanisme, a demandé à la municipalité de modifier son plan afin de le rendre conforme au Schéma;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles Paroisse a procédé aux modifications demandées et a adopté un plan d'urbanisme amendé à la séance du 27 février 1990;

ATTENDU QUE suite à l'étude du plan d'urbanisme amendé, le Comité consultatif d'aménagement recommande au Conseil d'émettre un avis de conformité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU par le conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, QUE le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles Paroisse est conforme au Schéma d'Aménagement



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

No de résolution
ou annotation

90-03-027
(suite)

QUE le secrétaire-trésorier de la M.R.C. émette le certificat de conformité pour le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles Paroisse.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 6. GESTION DES DECHETS

6.1 Rapport sur la journée d'étude

Les membres du Conseil prennent connaissance du document réalisé par le personnel de la M.R.C., intitulé : "Journée d'étude : gestion des déchets, synthèse" et félicitent le personnel de la M.R.C. pour le travail réalisé.

Le Préfet informe les membres du Conseil que tous les participants au colloque recevront une copie du document.

6.2 Suivi de la journée d'étude

Les membres du Conseil étudient un document présentent le canevas de base de la prochaine journée d'étude sur la gestion des déchets.

Il est alors convenu que le Comité "ad hoc" sur la gestion des déchets se penche sur le document et fasse des recommandations au Conseil pour la prochaine séance.

De plus, la résolution suivante est déposée :

90-03-028

ATTENDU QUE monsieur André-Guy Trudeau était membre du comité "ad hoc" sur la gestion des déchets;

ATTENDU QUE monsieur Trudeau n'a pas sollicité un nouveau mandat lors des dernières élections et qu'un poste est vacant au sein du comité

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Marcel Dulude
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE monsieur Frédéric Trépanier remplace monsieur André-Guy Trudeau au sein du comité "ad hoc" sur la gestion des déchets.

ADOPTE A L'UNANIMITE

6.3 Augmentation des tarifs au site Miron

90-03-029

ATTENDU QUE la ville de Montréal, propriétaire du site d'enfouissement de la carrière Miron, a décidé d'augmenter les tarifs pour l'enfouissement;

ATTENDU QUE lesdits tarifs passeront de 12,27 \$ la tonne à 19,35 \$ et ce, dès le mois de mai;

ATTENDU QU'il s'agit d'une augmentation subite de l'ordre de 60% et que les municipalités n'ont pu l'inclure dans leurs prévisions budgétaires;



No de résolution
ou annotation

90-03-029
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

ATTENDU QUE la ville de Saint-Bruno-de-Montarville a
entrepris des démarches juridiques afin de
contrer cette augmentation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Roger Brouard
APPUYE PAR Monsieur Jacques Martin

ET RESOLU QUE le conseil de la municipalité régionale de
comté de La Vallée-du-Richelieu appuie les démarches des
municipalités qui s'opposent à l'augmentation des tarifs
d'enfouissement à la carrière Miron et ce, principalement
à cause du délais restreint retenu par la ville de
Montréal pour procéder à l'augmentation.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 7. ENGAGEMENT D'UNE SECRETAIRE-RECEPTIONNISTE

90-03-030

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste a été
affiché dans les trois (3) journaux locaux,
suite à la démission de madame Chantal Boivin;

ATTENDU QUE la M.R.C. a reçu plus de quatre-vingt-dix
candidatures;

ATTENDU QUE dix (10) candidatures ont été retenues;

ATTENDU QUE suite aux entrevues réalisées, nous recomman-
dons l'engagement de madame Johanne Deslandes

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE madame Johanne Deslandes soit et est
engagée au poste de secrétaire-réceptionniste, aux
conditions salariales suivantes:

- . une période de probation de six (6) mois;
- . durant la période de probation, le salaire hebdomadaire
est de 355,00 \$;
- . si, suite à la période de probation, l'évaluation est
positive, la permanence est acquise, le salaire heb-
domadaire sera alors porté à 375,00 \$ et ce, jusqu'au
31 décembre 1991.

ADOpte A L'UNANIMITE

POINT 8. REGLEMENT D'EMPRUNT : DEMANDE D'AVIS

8.1 Ville de Beloeil : règlement 1178-90

90-03-031

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout
règlement d'emprunt d'une municipalité ayant
pour objet l'exécution de travaux publics
autres que des travaux de réfection, de



No de résolution
ou annotation

90-03-031
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 20 février 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire ne vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt décrète l'exécution des travaux d'agrandissement d'un immeuble municipal en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1178-90 de la ville de Beloeil.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.2 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement 799

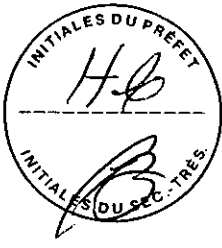
90-03-032

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 22 février 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire ne vigueur sur le territoire;



No de résolution
ou annotation

90-03-032
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt décrète l'exécution des travaux de réalisation d'un parc municipal en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 799 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

8.3 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement 1411

90-03-033

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 27 février 1990 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire ne vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt décrète l'exécution des travaux d'aménagement d'un terrain de jeux en "zone blanche"

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1411 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOpte A L'UNANIMITE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 9. PROGRAMME P.A.R.C.Q.

9.1 Rapport annuel 1989 de la firme Habitations Parel inc.

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport annuel 1989 réalisé par la firme Habitations Parel inc., firme mandataire pour la réalisation du programme P.A.R.C.Q..

Il est porté à l'attention du Conseil que pour 1990, le programme P.A.R.C.Q. ne s'adressera qu'aux propriétaires résidents.

9.2 Frais de publicité de la firme Habitations Parel inc.

La firme présente une facture de 2 000,00 \$ pour la réalisation de la publicité en 1989. Madame Johanne Charpentier, agente responsable pour la firme, explique qu'il ne s'agit pas uniquement de frais de publicité, mais comprend aussi des frais d'opération.

Après discussions sur la question, la résolution suivante est déposée :

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE la M.R.C. paie à la firme Habitations Parel inc. un montant de 2 000,00 \$, afin de défrayer les coûts de publicité et autres frais d'opération pour 1989.

REJETTE MAJORITAIREMENT, puisque les membres du Conseil ayant voté en faveur de la résolution soit messieurs Pierre Beauregard, Ferdinand Borremans, Roger Brouard, Julien Bussière, Bernard Gagnon, Bertrand Poulin, Rosaire St-Germain et Wildor Vigeant, bien que représentant la majorité des membres présents, ne représentent que 41,88% de la population.

Par ailleurs, les membres du Conseil demandent au directeur général de rencontrer les représentants de la firme Habitations Parel inc., afin de revoir l'entente intervenue entre ladite firme et la M.R.C., face à l'application du programme P.A.R.C.Q..

POINT 10. ADHESION A LA S.M.D.

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RESOLU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adhère à la Société montréalaise de développement pour l'année 1990 et en devienne membre, au coût de 100,00 \$.

ADOpte A L'UNANIMITE

90-03-034

90-03-035



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 11. SITE D'ENFOUISSEMENT A SAINT-CHARLES PAROISSE

Le représentant de Saint-Charles Paroisse reproche au directeur général d'avoir émis aussi rapidement un certificat de conformité à Entreprises S. Vary, relativement à la mise en place d'un site d'enfouissement de matériaux secs, dans une ancienne sablière à Saint-Charles Paroisse.

Le directeur général informe le Conseil que l'usage demandé est conforme au règlement de contrôle intérimaire et au Schéma. De plus, l'émission d'un certificat ne constitue pas un permis d'exploitation, ce dernier étant émis par le ministère de l'Environnement.

Après des échanges sur la question et face aux constatations voulant que des matériaux dangereux sont enfouis sur le site en question, la résolution suivante est déposée :

90-03-036

ATTENDU QUE Entreprises S. Vary exploite un site d'enfouissement de matériaux secs dans une ancienne sablière, à Saint-Charles Paroisse;

ATTENDU QUE l'exploitant a reçu du ministère de l'Environnement du Québec une lettre lui demandant de cesser de recevoir des déchets dangereux et de procéder à l'enlèvement des déchets dangereux reçus

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bertrand Poulin
APPUYE PAR Monsieur Bernard Gagnon

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Environnement de prendre les mesures qui s'imposent, afin que tous les déchets dangereux enfouis sur le site exploité par Entreprises S. Vary soient enlevés et ce, dans les plus brefs délais.

QUE le ministère de l'Environnement assure une surveillance adéquate face à l'exploitation du site d'enfouissement de matériaux secs de Entreprises S. Vary.

ADOpte A L'UNANIMITE

De plus, Monsieur Bertrand Poulin propose que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu défraie la moitié des frais juridiques déboursés par la municipalité de Saint-Charles Paroisse, relativement au cas Entreprises S. Vary inc..

Puisque la proposition de monsieur Poulin n'est pas appuyée, elle est jugée irrecevable.

POINT 12. DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE CHAMBLY :
CIMETIERE DE BATEAUX

90-03-037

ATTENDU QUE la ville de Chambly est au prise avec une péniche abandonnée depuis près de deux (2) ans dans le bassin de Chambly;



No de résolution
ou annotation

90-03-037
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE ladite péniche devait faire l'objet de restauration de la part du propriétaire, mais que rien n'a été fait;

ATTENDU QU'une telle situation risque d'avoir un effet d'entraînement des plus dommageable, non seulement au niveau esthétique, mais aussi au niveau environnemental

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Georges Florès
APPUYE PAR Monsieur Roger Brouard

ET RESOLU D'appuyer la ville de Chambly dans ses démarches, afin que la péniche abandonnée dans le bassin de Chambly soit enlevée dans les meilleurs délais

QUE les fonctionnaires de la M.R.C. travaillent de concert avec ceux de la municipalité, afin d'accélérer l'avancement du dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

12.1 Resto Bar de l'Eau à Chambly

Le maire de Chambly s'informe de l'état d'avancement des poursuites entreprises contre le propriétaire du Resto Bar de l'Eau, dont la construction empiète sur les berges.

Monsieur Bernard Roy, coordonnateur à l'aménagement, informe le Conseil que toutes les procédures sont complétées et que la requête sera déposée sous peu en Cour Supérieure.

Monsieur Julien Bussière demande à ce qu'un rapport mensuel puisse être déposé à chaque séance, afin de connaître l'état d'avancement des divers dossiers où des procédures ont été entreprises par la M.R.C..

POINT 13. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Bernard Gagnon
APPUYE PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RESOLU QUE le bordereau des comptes à payer #90-02, de chèque #3579 à chèque #3600 et chèque #S2238 à chèque #S2273 pour un montant total de 41 347,42 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOpte A L'UNANIMITE

13.1 Municipalités bornées par un cours d'eau

Avec l'entrée en vigueur de la "Loi sur l'organisation territoriale municipale", en janvier 1989, nous retrouvons, entre autres dispositions, celles relatives aux municipalités bornées par un cours d'eau. Ces dernières, si ce n'est déjà le cas, peuvent étendre leurs limites jusqu'au centre du cours d'eau.

90-03-038



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

Un rapport à cet effet est soumis aux membres du Conseil. Précisant que les municipalités qui désirent modifier leurs limites ont jusqu'au 31 décembre 1990 pour le faire. A défaut, ce territoire non-municipalisé sera considéré "territoire non-organisé", donc sous la juridiction de la M.R.C..

13.2 Branche 1A de la rivière Salvail

90-03-039

ATTENDU QU'il y a eu une demande des intéressés afin d'intervenir dans le drainage du cours d'eau Branche 1A de la rivière Salvail;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la demande, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a établi que des travaux d'aménagement doivent être réalisés, afin d'assurer un meilleur écoulement des eaux dans ledit cours d'eau;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de modifier le règlement à cet effet

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Wildor Vigeant
APPUYE PAR Monsieur Bertrand Poulin

ET RESOLU DE demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, de l'exécution des travaux de drainage dans le cours d'eau Branche 1A de la rivière Salvail.

QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard, ni interruption.

ADOpte A L'UNANIMITE

13.3 Intervention sur les berges à Saint-Basile

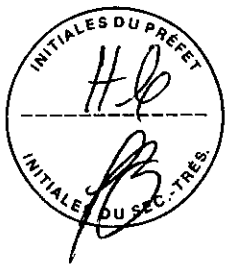
90-03-040

ATTENDU QU'un remblayage a été effectué sur les lots P14 et P14-1 dans la municipalité de Saint-Basile-le-Grand;

ATTENDU QUE ces travaux dérogent aux dispositions des chapitres 7 et 8 du Règlement de contrôle intérimaire, relativement aux interventions sur la rive et en zone inondable;

ATTENDU QU'une mise en demeure a été signifiée au contrevenant par le fonctionnaire désigné de la M.R.C.;

ATTENDU QUE le contrevenant n'a pas donné suite à la mise en demeure qui lui a été signifiée



No de résolution
ou annotation

90-03-040
(suite)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSE PAR Monsieur Pierre Beauregard
APPUYE PAR Monsieur Frédéric Trépanier

ET RESOLU DE mandater la firme de conseillers juridiques
Armand Poupart et associés, afin d'entreprendre les
démarches qui s'imposent auprès du contrevenant.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POINT 14. CORRESPONDANCE

- 90-073 24-01-90 Lettre de MONSIEUR JEAN-LEON MARQUIS,
président du Congrès 90, U.M.Q., nous
invitant à participer aux assises
annuelles de l'Union, les 3,4 et 5 mai
prochains.
- 90-074 24-01-90 Lettre de MADAME CAROLE JULIEN, HEBERT,
DENAULT, DELISLE, concernant l'affaire
Ville de Mont-Saint-Hilaire c. Normand
Bonneville, dossier : 16554.
- 90-075 24-01-90 Copie conforme de la résolution 01-90-
9, VILLE DE CARIGNAN, acceptant de payer
la quote-part de la M.R.C.V.R., ainsi
qu'un chèque couvrant cette dernière.
- 90-076 24-01-90 Lettre de MONSIEUR ANDRE TREMBLAY, agent
de recherche, D.S.C. HONORE-MERCIER INC.,
concernant la parution de certains
documents.
- 90-077 25-01-90 Lettre de MONSIEUR ROGER MAYRAND, dir.,
MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
transmettant le feuillet statistique sur
les données relatives aux rôles d'évalua-
tion utilisés pour 1990.
- 90-078 26-01-90 Lettre de MONSIEUR PAUL ADAM, HEBERT,
DENAULT, DELISLE, concernant l'affaire
M.R.C.V.R., c. Construction Désourdy
Inc., dossier : 10,024.
- 90-079 29-01-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL HAMON, ing.,
LALONDE, GIROUARD, LETENDRE & ASSOCIES,
concernant un permis d'intervention sur
le cours d'eau Embranchement Charbon-
neau-Bernard.
- 90-080 29-01-90 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier,
SAINT-BASILE-LE-GRAND, transmettant le
règlement Z-87 sur le zonage, une mise
à jour.
- 90-081 29-01-90 Lettre de MONSIEUR ROGER NICOLET,
président, U.M.R.C.Q., transmettant un
mémoire sur l'avant-projet de Loi "Loi
sur les services de santé et les services
sociaux.



No de résolution
ou annotation

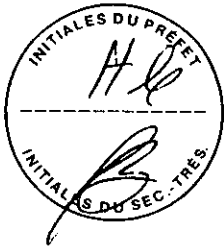
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-082 29-01-90 Lettre de MONSIEUR DANIEL PELLETIER, insp. mun., ST-MARC-SUR-RICHELIEU, transmettant la résolution 7-90 concernant un centre de tri.
- 90-083 29-01-90 Lettre de MONSIEUR BENOIT ARIAL, directeur, MINISTERE DES AFFAIRES MUNICIPALES, accusant réception de nos prévisions budgétaires 1990.
- 90-084 29-01-90 Lettre de MONSIEUR GEORGES PILON, PRATTE-MORRISSETTE, transmettant la police d'assurance responsabilité civile complémentaire umbrella.
- 90-085 29-01-90 Avis de convocation de MADAME CLAIRE LEVASSEUR, dir. gén., BUREAU DE TOURISME DE CHAMBLY, pour une réunion le 5 février 1990.
- 90-086 30-01-90 Lettre de MADAME LOUISE TROTTIER, dir. gén., CORPORATION DU 325ième ANNIVERSAIRE DE CHAMBLY, nous invitant au gala d'ouverture du 325ième.
- 90-087 30-01-90 Lettre de MESSIEURS RAYMOND GUARDIA, dir., et JACQUES-MARIE GAULIN, agent officiel, concernant une invitation pour le 5 février prochain et ce, dans le cadre de la campagne électorale de Philipp Edmonston.
- 90-088 31-01-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. gén., U.M.R.C.Q., concernant des cours offerts aux nouveaux élu-es.
- 90-089 01-02-90 Lettre de MONSIEUR MICHEL FERNET, dir. gén., U.M.R.C.Q., concernant sa volonté de répéter l'expérience des colloques régionaux sous le thème du développement régional.
- 90-090 01-02-90 Lettre de MADAME LOUISE BOUVIER, greffière, VILLE DE CHAMBLY, transmettant le règlement numéro 89-549 et ce, pour appui du Conseil de la M.R.C..
- 90-091 01-02-90 Lettre de MADAME JOANNE CHARPENTIER, HABITATIONS PAREL INC., concernant le bilan de l'engagement budgétaire 1989 pour le programme d'aide à la restauration Canada-Québec (P.A.R.C.Q.).
- 90-092 01-02-90 Lettre de MADAME JOANNE CHARPENTIER, HABITATIONS PAREL INC., concernant le pamphlet P.A.R.C.Q., ainsi que les modalités du programme 1990.
- 90-093 01-02-90 Lettre de MONSIEUR SIMON VARY, citoyen, relativement à la vente pour non paiement de taxe.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-094 02-02-90 Lettre de MESSIEURS ROBERT PETRELLI et YVES CHARBONNEAU, UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL, nous sollicitant pour un groupe de vingt (20) étudiants du module d'urbanisme de l'Université, pour un voyage à Lyon, du 1er au 12 mai 1990.
- 90-095 05-02-90 Lettre de MONSIEUR HUBERT GAUTHIER, dir. gén., C.S.S.M., concernant un mémoire présenté à la commission parlementaire sur la réforme de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.
- 90-096 05-02-90 Extrait de procès-verbal de la CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE ST-DENIS-SUR-RICHELIEU, numéro 90-16, concernant leur acceptation de participer à une étude de faisabilité pour un centre de tri.
- 90-097 06-02-90 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., nous sollicitant pour une participation financière, afin de contribuer à la réalisation de leur mandat.
- 90-098 06-02-90 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, S.M.D., transmettant le profil socio-économique des M.R.C. de la Montérégie, à partir de données compilées en 1986.
- 90-099 07-02-90 Lettre de MONSIEUR SIMON VARY, prés., ENTREPRISE S. VARY LTEE, faisant une demande pour l'obtention d'un permis pour un site d'enfouissement sanitaire et d'un permis pour la gestion des déchets solides.
- 90-100 08-02-90 Lettre de MONSIEUR GEORGES FLORES, maire, VILLE DE CHAMBLY, concernant un cimetière de bateaux qui est en voie de se constituer.
- 90-101 08-02-90 Lettre de MONSIEUR SIMON VARY, prés., ENTREPRISE S. VARY LTEE, concernant une demande d'autorisation d'érection d'un bureau d'affaires, d'un entrepôt et d'une balance sur le lot P-235, dans la municipalité de St-Charles.
- 90-102 09-02-90 Copie conforme de la lettre de MADAME GISELE COLLETTE, sec.-trés., adressée à la S.M.D., relativement à leur acceptation pour une étude de faisabilité d'un centre de tri.
- 90-103 09-02-90 Copie conforme de la lettre de MADAME LISE LEDUC, sec.-trés., PAROISSE SAINT-DENIS, adressée à la M.R.C. LAJEMMERAIS, relativement à leur acceptation pour une étude de faisabilité d'un centre de tri.



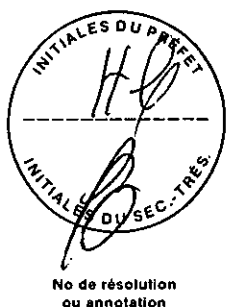
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

- 90-104 12-02-90 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGE, sec.-trés., VILLE D'OTTERBURN PARK, transmettant copies des documents relativement à une étude de faisabilité d'un centre de tri.
- 90-105 12-02-90 Copie conforme de la lettre de MONSIEUR ALBERT H. NISSET, chargé de projets, SOCIETE CANADIENNE D'HYPOTHEQUE ET DE LOGEMENT, adressée à LES HABITATIONS PAREL INC., concernant l'allocation budgétaire 1990.
- 90-106 13-02-90 Lettre de MONSIEUR JACQUES GUILLEMETTE, contrôleur, MORIN, ROY, DESILETS & ASSOCIES, transmettant une facture concernant le convertissement au système de mesure métrique, lors de la refonte du rôle foncier.
- 90-107 13-02-90 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, sec.-trés., SAIN-MATHIEU-DE-BELOEIL, demandant de retirer de la vente pour taxe le dossier Simon Vary, lot P-292.

Publications du mois de janvier et février 1990

Gazette officielle du Québec	no. 4 24 janvier 1990
L'autre Information	février 1990
La Revue de l'A.T.E.Q.	vol. 5, no. 1 janvier 1990
Loisir Rive-Sud	no. 59 30 janvier 1990
Quorum	vol. 15, no. 1 février 1990
Vue d'Ensemble	vol. 1, no. 3 automne-hiver 1989
Recherches Transport	janvier 1990
Technico Mag	janvier 1990
Urba	vol. 11, no. 1 février 1990
Affaires Montérégiennes	vol. 2, no. 7 février 1990
Salmo Salar	vol. 13, no. 1 hiver / février 1990
Gazette Officielle du Québec	no. 5 31 janvier 1990
L'Emploi au Québec	décembre 1989



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**

Construire	vol. 5, no. 1 janvier / février 1990
Mini-Scribe	février 1990
Chantiers	vol. 6, no. 10 décembre 1989 / janvier 1990
Le Fleuve	vol. 1, no. 1 janvier 1990
La Propriété intellectuelle et ses récents développements	
Commission de toponomie	Rapport annuel 1988-1989
Gazette Officielle du Québec	no. 3 17 janvier 1990
Le Droit et la réglementation de l'environnement	
La Revue Sommet	vol. 2, no. 3 février 1990
Répertoire des responsables	1990
Délais de conservation des archives	
Gazette Officielle du Québec	index janvier-décembre 1989
Info +	vol. XI, no. 4 9 février 1990
Muni-express	no. 1 février 1990
Gazette Officielle du Québec	no. 6 7 février 1990
Programme d'aide en énergie	novembre 1989
Plan d'urgence du Département de santé communautaire Honoré-Mercier L'Emploi au Québec	janvier 1990 janvier 1990
Info +	vol. XI, no. 5 16 février 1990
Gazette Officielle du Québec	no. 7 17 février 1990
Gazette Officielle du Québec	no. 7 14 février 1990
Taxe sur les Produits et Services Ministère des finances, Canada	



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu

POINT 15. AFFAIRES PUBLIQUES

Aucune intervention de la part de l'assistance.

POINT 16. DIVERS

Monsieur Bertrand Poulin revient sur la problématique du site de disposition de matériaux secs, opéré par Entreprises S. Vary inc..

Monsieur Rosaire St-Germain s'informe auprès des autres membres du Conseil quant aux démarches qui ont été réalisées dans leurs conseils locaux respectifs, face à l'entente intermunicipale pour l'étude de faisabilité d'un centre de tri régional.

POINT 17. CLOTURE DE LA SEANCE

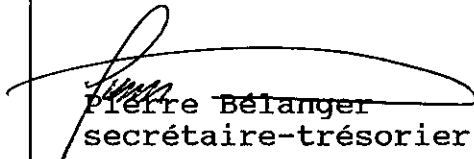
90-03-041

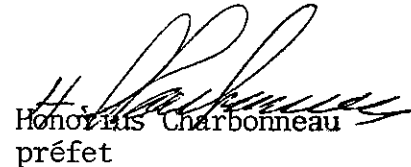
IL EST PROPOSE PAR Monsieur Frédéric Trépanier
APPUYE PAR Monsieur Julien Bussière

ET RESOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOpte A L'UNANIMITE

Il est 22 heures 30.


Pierre Bélanger
secrétaire-trésorier


Honorius Charbonneau
préfet



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
Régionale de Comté la Vallée-du-Richelieu**